

Le 13 mai 2026

## PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
**Régie de l'énergie**  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case Postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Dépôt par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (« FCEI ») de son intention de ne pas déposer de preuve écrite au présent dossier**

**Dossier: R-4327-2025 - HQT- Demande relative à l'intégration des parcs éoliens Des Neiges, Secteurs Charlevoix, Ouest-A et Ouest-B, au réseau de transport**

Chère consœur,

Conformément à l'échéancier établi dans la lettre procédurale A-0006 de la Régie de l'énergie et suite aux réponses d'HQT à la demande de renseignements (« DDR ») no 1 de la FCEI, la FCEI annonce qu'elle ne déposera pas de preuve écrite dans le présent dossier. La FCEI juge que ses questions ont été répondues lors de sa DDR no 1.

Cordialement,



**Me Charles Turmel**  
Procureur de la FCEI

**Cc : Me André Turmel**  
Procureur de la FCEI